

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 31/03/2008

Date de convocation : 20/03/2008

Date d'affichage : 04/04/2008

L'an deux mil huit, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Georges GUENET, Lionel CHAINON, Jean JACQUES, Yann LEBOURG.

Ordre du jour :

1. Nominations des délégués municipaux dans les différents syndicats et commissions
2. Eléments budgétaires 2008
3. Questions diverses

1) Nominations des délégués municipaux dans les différents syndicats et commissions

A- Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Neubourg

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code des Communes, articles L163-3 et suivants, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal qui siègeront à la Communauté de Communes du plateau du Neubourg.

Les statuts du Syndicat prévoient que les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants soient représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne en tant que membres titulaires délégués :

- Monsieur Joël LELARGE
- Madame Edith PATY

Et en tant que membres suppléants délégués :

- Monsieur Jean-Pierre TOUZE
- Monsieur Lionel CHAINON

B- Désignation des délégués SIVOS EPEVICROS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code des Communes, articles L163-3 et suivants, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal qui siègeront au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire EPEVICROS.

Les statuts du Syndicat prévoient que les communes soient représentées par trois délégués titulaires.

Le Conseil Municipal désigne en tant que membres :

- Monsieur Joël LELARGE
- Mademoiselle Mathilde HEBERT
- Monsieur Yann LEBOURG

C- Désignation des délégués au SERGEP

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code des Communes, articles L163-5 et suivants, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal qui siègeront au Comité du Syndicat d'Etudes, de Réalisation et de Gestion de la Piscine du pays du Neubourg (SERGEP).

Le Conseil Municipal désigne en tant que membre délégué titulaire :

- Monsieur Lionel CHAINON

Et en tant que membre délégué suppléant :

- Madame Edith PATY

D- Désignation des délégués au SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2121-33 et suivants, et de l'article 7 modifié des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal désigne en tant que membre délégué titulaire :

- Monsieur Georges GUENET

Et en tant que membre délégué suppléant :

- Monsieur Yann LEBOURG

E- Désignation des délégués au Syndicat du Buhot

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code des Communes, articles L163-5 et suivants, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Buhot.

Les statuts prévoient que les communes soient représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne en tant que membres délégués titulaires :

- Monsieur Jean JACQUES et Monsieur Georges GUENET

Et en tant que membres délégués suppléants :

- Madame Jeannine ALNET
- Monsieur Jean-Pierre TOUZE

F- Désignation des délégués au Syndicat d'eau du Neubourg

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application du Code des Communes, articles L163-5 et suivants, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Neubourg.

Les statuts prévoient que les communes soient représentées par deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal désigne en tant que membres délégués titulaires :

Monsieur Joël LELARGE et Madame Christiane DEBAISIEUX

G - Membres du C.C.A.S

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder au renouvellement des quatre délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- Madame Christiane DEBAISIEUX
- Mademoiselle Mathilde HEBERT
- Madame Jeannine ALNET
- Monsieur Yann LEBOURG

H- Commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en raison des récentes élections municipales, il convient de proposer à Monsieur le Préfet de l'Eure le nom d'un conseiller qui représentera l'administration au sein de la Commission de Révision des listes électorales et de désigner un autre conseiller pour représenter le Tribunal.

Le Conseil délibère et décide de nommer :

- Monsieur Jean JACQUES au titre de l'administration
- Madame Jeannine ALNET, déléguée au Tribunal.

I- Commissions au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal et en application du Code de l'Administration Municipale, notamment de l'article 35, il y a lieu de procéder à l'élection des différentes commissions au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil délibère et décide de nommer :

BUDGET : - Madame Christiane DEBAISIEUX
- Mademoiselle Isabelle CARDON

FETES ET LOISIRS : - Monsieur Jean JACQUES
- Mademoiselle Isabelle CARDON

**VOIRIE, TRAVAUX, URBANISME, BATIMENTS COMMUNAUX,
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES :**

- Monsieur Jean-Pierre TOUZE
- Monsieur Georges GUENET
- Monsieur Jean JACQUES
- Monsieur Lionel CHAINON
- Monsieur Yann LEBOURG
- Mesdemoiselles Mathilde HEBERT et Isabelle CARDON

J- Commission des Impôts

Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur le Préfet, afin de siéger à la Commission des Impôts :

- Monsieur Joël LELARGE
- Madame Christiane DEBAISIEUX
- Monsieur Jean-Pierre TOUZE
- Mademoiselle Isabelle CARDON
- Monsieur Jean JACQUES

K- Commission Appels d'Offres

Monsieur le Maire souhaite constituer une commission d'appels d'offres, qu'il présidera, et qui sera composée de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Le Conseil Municipal décide de nommer en tant que délégués titulaires :

- Monsieur Lionel CHAINON
- Monsieur Jean JACQUES
- Monsieur Yann LEBOURG

Et en tant que délégués suppléants :

- Madame Christiane DEBAISIEUX
- Monsieur Georges GUENET
- Monsieur Jean-Pierre TOUZE

L- Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil que les statuts du Syndicat prévoient deux délégués titulaires par commune.

Le Conseil Municipal décide de nommer en tant que délégués titulaires :

- Madame Jeannine ALNET
- Mademoiselle Mathilde HEBERT

M- Commission P.L.U

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place d'une commission spécifique au P.L.U.

Cette commission sera pilotée par Monsieur le Maire et composée des membres suivants :

- Madame Edith PATY
- Monsieur Georges GUENET
- Monsieur Jean JACQUES
- Monsieur Yann LEBOURG
- Monsieur Jean-Pierre TOUZE

Les autres nominations concernent :

Pour la salle polyvalente : Monsieur Yann LEBOURG

Pour le Journal Communal :
Madame Christiane DEBAISIEUX
Monsieur Jean-Pierre TOUZE
Mademoiselle Mathilde HEBERT
Monsieur Yann LEBOURG
Madame Edith PATY,
Monsieur Lionel CHAINON étant responsable de la coordination

Pour les relations avec la Chambre d'Agriculture : Madame Christiane DEBAISIEUX

Pour les relations avec la Chambre des Métiers : Monsieur Jean-Pierre TOUZE

Pour la représentation de la commune auprès de la Croix Rouge : Madame Christiane DEBAISIEUX en tant que titulaire et Madame PATY en tant que suppléante.

Monsieur Lionel CHAINON s'occupera de la chaufferie. Les espaces verts seront gérés par Monsieur Georges GUENET, Monsieur Jean JACQUES étant le suppléant.

Enfin, Monsieur Jean JACQUES aura en charge les dossiers Chasse et Défense, et Madame Josette DUPONT le Souvenir Français.

2) Eléments budgétaires 2008

Madame DEBAISIEUX a présenté rapidement les chiffres des recettes et dépenses des investissements 2008.

La présentation détaillée du budget est prévue pour le prochain Conseil Municipal du lundi 7 avril 2008.

3) Questions diverses

Montant des indemnités versées aux élus

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer le montant des indemnités versées aux élus comme suit :

- indemnité du Maire : 17% de l'indice brut 1015
- indemnité des adjoints : ~~6,6%~~ 6,6% de l'indice brut 1015 pour chaque adjoint

Secrétariat de mairie à Vitot

26,66 -

Monsieur le Maire expose que le maire de Crosville la Vieille a demandé à Madame Laurence MARIEL, également secrétaire de mairie à Vitot, d'effectuer plus d'heures de travail dans la semaine. Monsieur le Maire de Vitot a accédé à cette demande mais a dû en compensation chercher une nouvelle secrétaire pour sa commune.

Le Conseil Municipal autorise le recrutement de Madame Claire CAUMONT à partir du 22 mars 2008, sur une base de travail hebdomadaire de 20 heures, avec un statut de stagiaire pour un an.

Le Conseil donne de plus son accord sur la proposition que Mme Laurence MARIEL nous a faite de continuer à travailler pour la mairie de Vitot à raison de 5 heures hebdomadaires, et ceci jusqu'à ce que Madame Claire CAUMONT soit complètement autonome dans sa fonction.

Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor. Il est précisé que pour l'année 2007, cette indemnité s'est élevée à la somme de 233 €.

Et propose qu'elle soit allouée à :

- Monsieur Alain ROULLEAU jusqu'au 30 avril 2008
- Monsieur Thierry GERVAIS, gérant intérimaire du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à taux plein, l'indemnité de conseil à :

- Monsieur Alain ROULLEAU jusqu'au 30 avril 2008
- Monsieur Thierry GERVAIS du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

Indemnité au Receveur Municipal pour confection de documents budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité pour confection de documents budgétaires allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor. Il est précisé que cette indemnité s'élève à 30,49 €/an.

Et propose qu'elle soit allouée à :

- Monsieur Alain ROULLEAU jusqu'au 30 avril 2008
- Monsieur Thierry GERVAIS, gérant intérimaire du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité pour confection des documents budgétaires à :

- Monsieur Alain ROULLEAU jusqu'au 30 avril 2008
- Monsieur Thierry GERVAIS du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

Nomination du régisseur de la Régie de Recettes

Le Conseil a donné son accord pour que Madame Claire CAUMONT remplisse cette fonction, et que Madame Christiane DEBAISIEUX soit nommée suppléante.

Demande de travaux de Monsieur JUNIOT, domicilié au Hameau de la Londe

Monsieur TOUZE explique que Monsieur JUNIOT souhaite faire édifier un garage supplémentaire sur son terrain afin d'y abriter un camping-car.

Monsieur JUNIOT a fait des essais de manoeuvre avec ce véhicule et s'est aperçu qu'il allait endommager la pelouse en face de son domicile.

Il demande donc l'autorisation d'élargir le chemin qui passe devant chez lui, d'environ 0,50 m de large sur 10 à 12 m de long, à ses frais.

Le Conseil confirme à l'unanimité son accord, mais Monsieur TOUZE suggère de faire signer à Monsieur JUNIOT un document stipulant que le chemin restera, malgré les travaux effectués par lui-même, la propriété de la Commune.

Fin de la séance à 23h00